

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LUREUIL
36220

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 08 Novembre 2011

DEPARTEMENT

INDRE

Date : 09/11/2011

Numéro : 2011-11-001

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	en mairie	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08

Date de la convocation

03 novembre 2011

Date d'affichage

09 novembre 2011

Objet de la Délibération

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le 14 NOV. 2011

et publication,

du 14 NOV. 2011

ou notification

du

L'an deux mil onze
et le Huit novembre

à Vingt heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances.

sous la présidence de : M. BLONDEAU Gérard, Maire

Présents :

MM. MULTON Jean-Michel, HOUSSIN Patrice, BRUNEAU Didier,
MOREAU David, SALLE Thierry, Mme ROUSSEAU Elisabeth, M.
PROT Pierre.Absents : M. LARDY Yannick, Mme BELLANGER Anne-Marie
Melle MIGNOT Angélique.

A été nommé secrétaire :

M. Thierry SALLE

La Grande Vitesse pour l'Indre

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la Ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi la commune de LUREUIL, réunie en conseil s'associe au travail réalisé par le Conseil Général de la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10

fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du Sud-Est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis,
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En mairie le 09 novembre 2011.

Le Maire,

